

RÈGLEMENT – 2ème édition « Sur les traces de la Bataille d'Abbeville (2025) »

L'inscription au trail TBA 2025 implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.

1 : L'organisation

Le club Courir A Abbeville (association de 1901) organise le dimanche 14 septembre 2025, la 2ème édition du Trail sur Les Traces de la Bataille d'Abbeville.

Le programme de l'évènement sera le suivant :

- dimanche 14 septembre 2025

9h00 : Départ des 2 trails (12,5km et 17,5km) - 650 coureurs maxi

09h10 : Départ marche nature de 12,5 km - 350 marcheurs maxi

12h00 : Courses enfants

Le départ et l'arrivée seront donnés à l'hippodrome d'Abbeville, Faubourg des planches 80100 Abbeville

2 : Les Dossards :

Les dossards pourront être retirés sur présentation d'une carte d'identité et rien d'autres.

- Le mercredi 10 septembre de 12h à 14h et de 16h à 17h à Amiens.

- Le vendredi 12 septembre de 16h à 18h site à définir sur Abbeville.

- Le samedi 13 septembre, retrait des dossards au magasin Décathlon Abbeville de 09h30 à 12h et de 14h à 16h à l'association France 40, 42 grande rue à Mareuil-Caubert.

- Le dimanche 14 septembre, retrait des dossards à partir de 07h30 jusqu'à 08h30 sur le site de départ (Hippodrome d'Abbeville).

Les dossards devront être portés visiblement pendant la durée de l'épreuve.

Aucun transfert de dossard sera autorisé, l'organisation se décline en cas d'accident.

3 : Responsabilité civile :

Conformément à la loi, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celle de leurs préposés et de tous les participants.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de blessure. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommage (vol, bris, perte...) subis par les biens personnels des participants, même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout

dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

Les participants s'engagent à respecter le traçage du parcours et les consignes de sécurité qui seront communiquées et affichées par les organisateurs lors des épreuves.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; il incombe aux coureurs non-licenciés de s'assurer personnellement.

Les animaux sont interdits sur les 3 épreuves.

4 : Le service médical

Un poste de secours sera présent sur le site, les secours seront assurés par La Croix Rouge.

5 : Inscriptions

Licenciés/non licenciés. Les différentes courses sont ouvertes aux coureurs licenciés

FFA ou non-licenciés. Les coureurs non-licenciés devront fournir une attestation PPS de moins de 3 mois (Parcours Prévention Santé).

Les 2 Trails sont ouverts aux coureurs nés en 2009 et avant.

La marche nature est ouverte aux personnes nées en 2013 et avant.

Inscriptions en ligne. Les inscriptions se feront uniquement en ligne sur le site la-bataille-dabbeville.adeorun.com jusqu'au 20/09/2024 à 00h, pour l'ensemble des courses et marche (paiement en ligne obligatoire).

Pas d'inscription sur place.

Tarifs et nombre maximal de participants pour chaque course.

Le montant de l'engagement est fixé à ;

- 15€ (sauf pour les licenciés 13euros) pour le trail 17,5km (Nombre max de participants : 350)
- 10€ pour le Trail 12,5 km (Nombre max de participants : 300)
- 8€ pour la marche nature de 12,5km (Nombre max de participants : 350)
- Gratuit pour la course enfants

Pour toute inscription d'un mineur, l'autorisation parentale est obligatoire.

Pour les coureurs

Le PPS ; Une attestation en moins de 3 minutes, il faut visionner 3 vidéos sur la santé et les risques cardio-vasculaires. Il faut télécharger l'attestation et la joindre à votre inscription.

Chaque coureur non licencié devra se connecter dans les trois mois précédant sa compétition sur la page <https://pps.athle.fr>.

6 : Chronométrage et parcours

Le chronométrage est assuré par Chronopale, la course utilise un système de puce qui sera fixé sur votre dossard.

Les résultats seront affichés à l'arrivée, seront envoyés par mail et disponible le dimanche après-midi sur la page Facebook du Trail et du club Courir A Abbeville.

En cas de force majeure, l'organisation se réserve le droit de modifier les parcours.

Les participants s'engagent à respecter le traçage du parcours et les consignes de sécurité qui seront communiquées et affichées par les organisateurs. Aucune tricherie sera tolérée sous peine de disqualification.

7 : Annulation / remboursement

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation sans que ces derniers puissent prétendre à un remboursement.

8 : Citoyenneté

Propreté. Toute personne jetant papier ou autres en dehors des poubelles installées à cet effet sera mise immédiatement hors course.

Les coureurs ne respectant pas ces règles seront considérés comme seuls responsables d'un éventuel manquement à ces règles et seront automatiquement disqualifiés.

Assistance. Vous devez assistance à toute personne en danger. En cas de détresse, alertez ou faites alerter l'organisation située sur le parcours. Ne laissez pas seule une personne blessée.

Art. 9 : Ravitaillement

Plusieurs ravitaillements solides et liquides sont placés sur les 3 épreuves.

Pour des raisons écologiques, il n'y aura pas de gobelet sur les ravitaillements.

Les coureurs et marcheurs doivent donc se munir de leur propre gobelet réutilisable.

A l'arrivée, présence d'un ravitaillement solide et liquide.

10 : Lots / Récompenses

La remise des prix se fera à l'issue des épreuves.

Trail 12,5km : Récompense des 3 premiers hommes, 3 premières femmes ainsi que 1^{er} Cadet et Cadette.

Trail 18,5km : Récompense des 3 premiers hommes et 3 premières femmes et 1^{er} de chaque catégorie.

L'organisation prévoit une médaille à tous les coureurs et marcheurs finisher.

11 : Droit à l'image

Par son inscription aux épreuves, chaque concurrent autorise expressément l'organisation à utiliser, faire utiliser, reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Des photos et des vidéos pourront notamment être prises lors de l'accueil des participants, de la préparation avant le départ, pendant la course, à l'arrivée et lors de tout événement lié à la présente manifestation.

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, relative à l'informatique, les inscrits disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant.

12 : Validation du règlement et approbation.

L'inscription à la course implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du règlement. Pour des raisons de sécurité, l'organisateur se réserve le droit de modifier ce règlement.

13 : Contact

couriraabbeville@orange.fr

Fait à Abbeville, le 7 avril 2025.



Le Directeur de course et Président du Club Courir A Abbeville.

Julien SPILLEBOUT